



Ma propriétaire veut me reprendre le mobilier qu'elle m'a loué

Par **cindy**, le 14/11/2011 à 11:39

Bonjour,

Je suis locataire d'un petit T2 et à mon entrée dans le logement ma propriétaire m'a prêté des meubles. L'an dernier, elle m'a demandé de lui rendre pour meubler son studio pour le louer. Le bail n'étant pas conforme (récent), je lui est dit que j'étais en droit de rompre le contrat sans préavis. Elle a trouvé une solution et m'a laissé tranquille. Et aujourd'hui, elle recommence de plus belle. Je ne sais plus quoi faire. A t-elle le droit de récupérer ses meubles?

Par **cocotte1003**, le 14/11/2011 à 12:46

Bonjour, il faudrait savoir si votre bail ou votre état des lieux d'entrée font apparaître les meubles, si oui elle ne peut les retirer, pourquoi dites vous que le bail n'est pas régulier, cordialement

Par **cindy**, le 14/11/2011 à 18:36

Bonsoir,

Non le bail ne mentionne pas si le logement est meublé ou non. Cependant, sur l'état des lieux le mobilier qu'elle s'est engagée à me prêter y est inscrit et elle a signé. Quelle preuve

puis-je lui fournir si elle est réellement en tort?